

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL227

présenté par

Mme Pochon, Mme Chapdelaine, Mme Untermaier et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE 4

- I. A l'alinéa 3,
après les mots « sur la personnalité » insérer les mots : « ainsi que de la situation du prévenu ».
- II. A l'alinéa 4,
après les mots « sur sa personnalité », insérer les mots « ainsi que de sa situation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision